



**Karum**

ACTIONS NATURE



**SYNERGIE MAURIENNE**  
SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ

## SYNERGIE MAURIENNE

# Projet de centrale hydroélectrique de Plan Py sur le torrent du Bonrieu (Orelle)

## Demande d'autorisation environnementale

Pièce 1 : CERFA 15964\_01

### **Pièce 2 : Checklist**

Pièce 3 : Note de présentation non technique de la demande

Pièce 4 : Description de la demande et résumé non technique de l'étude d'impact

Pièce 5 : Etude d'impact et ses annexes

Pièce 6 : Eléments graphiques (plans)

Pièce 7 : Dossier de dérogation

Pièce 8 : Autres pièces

Le tableau repère les éléments du dossier. Les références des pages/chapitres sont renseignées pour faciliter les opérations de vérification (« sommaire inversé »).

### VENTILATION DANS LES PIÈCES DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DES ÉLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES EXIGES

ÉLÉMENTS DU DOSSIER	REF. CE	DESCRIPTION	PIECE REMISE	PIECE, REFERENCE DES PAGES/CHAPITRES
<b>Pièces communes à toute demande d'autorisation environnementale (R181-13)</b>				
<b>Identité du demandeur</b>	R181-13 1°	<u>personne physique</u> : – nom, prénoms, date de naissance et adresse <u>personne morale</u> : – dénomination ou raison sociale, forme juridique, SIRET,	X	<b>Pièce 1 : CERFA</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-1-cerfa_15964-01.pdf <b>§ 3.1, 3.2, 3.3 p 2 &amp; 3</b>
<b>Lieu du projet</b>	R181-13 2°	– mention du lieu – plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000 ou 1/50 000 indiquant l'emplacement	X	<b>Pièce 4 : Description de la demande et Résumé Non Technique de l'étude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-4-DescriptionDemande_ET-RNT-EtudeImpact.pdf <b>§ 1.3 pages 6 &amp; 7</b>
<b>Propriété du terrain</b>	R181-13 3°	document attestant : propriété ou droit d'y réaliser le projet ou procédure pour y conférer le droit	X	<b>Pièce 4 : Description de la demande et Résumé Non Technique de l'étude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-4-DescriptionDemande_ET-RNT-EtudeImpact.pdf <b>§ 5 Annexe 1 pages 54 à 67</b>
<b>Description du projet</b>	R181-13 4°	– nature et volume de l'activité envisagée ; – modalités d'exécution et de fonctionnement ; – procédés mis en œuvre ;	X	<b>Pièce 1 : CERFA</b> cerfa_15964-01.pdf <b>§ 4.1.1 page 3</b>
				<b>Pièce 4 : Description de la demande et Résumé Non Technique de l'étude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-4-DescriptionDemande_ET-RNT-EtudeImpact.pdf <b>§ 1.5 page 10 : Nature du projet</b>
		– indication de la ou des rubriques des nomenclatures dont le projet relève ;	X	<b>Pièce 5_1 : Etude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-5_1-EtudeImpact.pdf <b>§ 1 pages 8 et suivantes : Description du projet</b>
		– moyens de suivi et de surveillance ;	X	<b>Pièce 4 : Description de la demande et Résumé Non Technique de l'étude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-4-DescriptionDemande_ET-RNT-EtudeImpact.pdf <b>§ 3 pages 12 à 17 : Contexte réglementaire de l'autorisation environnementale</b>
				<b>Pièce 5_1 : Etude d'impact</b>

ÉLÉMENTS DU DOSSIER	REF. CE	DESCRIPTION	PIECE REMISE	PIECE, REFERENCE DES PAGES/CHAPITRES
		- moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident ;		73-SYNERGIE-Bonrieu-5_1-EtudeImpact.pdf <b>§ 1.8 pages 64 à 68 : Fonctionnement de l'installation et suivi en phase exploitation</b>
		- conditions de remise en état du site après exploitation ;	X	<b>Pièce 5_1 : Etude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-5_1-EtudeImpact.pdf <b>§ 1.9 page 69 : Conditions de remise en état du site après exploitation</b>
		- nature, origine et volume des eaux utilisées ou affectées	X	<b>Pièce 5_1 : Etude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-5_1-EtudeImpact.pdf <b>§ 1.7.1 page 56 : Chantier : accès, emprises, circulation, zones de stockage, prélèvement d'eau, gestion des eaux pluviales</b>
<b>Étude d'impact</b>	R181-13-5 (R181-13-6)	conforme aux articles R122-2 et R122-3	X	Projet soumis à étude d'impact suite à examen au cas par cas. Cf. <b>Pièce 5_1 : Etude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-5_1-EtudeImpact.pdf <b>Tout le document</b>  <b>Pièce 5_2 : Cahier d'annexes de l'étude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-5_2-CahierAnnexes.pdf <b>Tout le document</b>
<b>Éléments graphiques</b>	R181-13-7	Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier, notamment de celles prévues par les 4° et 5 (description de la demande et étude d'impact)	X	<b>Pièce 5_1 : Etude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-5_1-EtudeImpact.pdf <b>Tous les éléments graphiques du document</b>  <b>Pièce 6 : Éléments graphiques</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-6-ElementsGraphiques <b>Ensemble des plans : 35 989, 36 062, 36 209, 36 210, 36 211, 36 590, 37 594</b>
<b>Note de présentation</b>	R181-13-8	Note de présentation non technique	X	<b>Pièce 3 : Note de présentation non technique</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-3-NotePresentationNonTechnique.pdf <b>Tout le document</b>
-	R181-14	Projet non concerné car soumis à étude d'impact	-	<b>Sans objet</b>
Projet soumis à évaluation environnementale				
<b>Etude d'impact</b>	R122-2 et R122-3	Etude d'impact	X	<b>Pièce 5_1 : Etude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-5_1-EtudeImpact.pdf

ÉLÉMENTS DU DOSSIER	REF. CE	DESCRIPTION	PIECE REMISE	PIECE, REFERENCE DES PAGES/CHAPITRES
				<p align="center"><b>Tout le document</b></p> <p align="center"><b>Pièce 5_2 : Cahier d'annexes de l'étude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-5_2-CahierAnnexes.pdf</p> <p align="center"><b>Tout le document</b></p>
<p><b>Pièces complémentaires d'une autorisation environnementale</b>  <b>R181-15 Pièces, documents et informations propres au projet pour lequel l'autorisation est sollicitée ainsi qu'aux espaces et espèces faisant l'objet de mesures de protection auxquels il est susceptible de porter atteinte. Cf détails des éléments ci-après)</b></p>				
<p><b>Lorsqu'il s'agit d'installations utilisant l'énergie hydraulique :</b></p>				
Installations utilisant l'énergie hydraulique,	Article D181-15-1 VI.1	- En complément du 4° de l'Art. R.181-13, avec les justifications techniques nécessaires, le débit maximal dérivé, la hauteur de chute brute maximale, la puissance maximale brute calculée à partir du débit maximal de la dérivation et de la hauteur de chute maximale, et le volume stockable	X	<p align="center"><b>Pièce 5_1 : Etude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-5_1-EtudeImpact.pdf</p> <p align="center"><b>§ 1.5 pages 34 à 36 Dimensionnement des ouvrages</b>  <b>Justificatifs : §1.2 pages 13 à 30 : Etude hydraulique</b></p>
Installations utilisant l'énergie hydraulique,	Article D181-15-1 VI.2	Une note justifiant les capacités techniques et financières du pétitionnaire et la durée d'autorisation proposée	X	<p align="center"><b>Pièce 4 : Description de la demande et Résumé Non Technique de l'étude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-4-DescriptionDemande_ET-RNT-EtudeImpact.pdf</p> <p align="center"><b>§ 1.2 pages 4 et 5 : Capacités techniques et financières</b>  <b>§ 1.5.2 page 10 : Durée de l'autorisation</b></p>
Installations utilisant l'énergie hydraulique,	Article D181-15-1 VI.3	- Pour les usines d'une puissance supérieure à 500 kW, les propositions de répartition entre les communes intéressées de la valeur locative de la force motrice de la chute et de ses aménagements	X	<p align="center"><b>Pièce 4 : Description de la demande et Résumé Non Technique de l'étude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-4-DescriptionDemande_ET-RNT-EtudeImpact.pdf</p> <p align="center"><b>§ 1.5.5 page 11 : Proposition de répartition entre les communes intéressées de la valeur locative de la force motrice de la chute et de ses aménagements</b></p>
Installations utilisant l'énergie hydraulique,	Article D181-15-1 VI.4	En complément du 7° de l'Art. R.181-13, l'indication des ouvrages immédiatement à l'aval et à l'amont et ayant une influence hydraulique,	X	<p align="center"><b>Pièce 5_1 : Etude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-5_1-EtudeImpact.pdf</p> <p align="center"><b>§ 1.2.4 page 30 : Absence d'ouvrages immédiatement à l'aval et à l'amont et ayant une influence hydraulique</b></p>
		le profil en long de la section de cours d'eau	X	<p align="center"><b>Pièce 6 : Eléments graphiques</b> 37 594 - PL Torrent du Bonrieu.pdf</p> <p align="center"><b>Plan 37 594 : Profil en long du torrent du Bonrieu</b></p>

ÉLÉMENTS DU DOSSIER	REF. CE	DESCRIPTION	PIECE REMISE	PIECE, REFERENCE DES PAGES/CHAPITRES
		ainsi que, s'il y a lieu, de la dérivation ;	X	<p><b>Pièce 6 : Eléments graphiques</b> 36 590 PL Conduite.pdf <b>Plan 36 590 : Profil en long de la conduite forcée</b></p>
		- Un plan des terrains submergés à la cote de retenue normale ;	X	<p><b>Pièce 5_1 : Etude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-5_1-EtudeImpact.pdf <b>§ 1.6.2 pages 37 à 44 : La prise d'eau et le plan des terrains submergés à la cote de retenue normale, éventuels ouvrages piscicoles</b></p>
		- Un plan des ouvrages et installations en rivière détaillés au niveau de l'avant-projet sommaire, comprenant, dès lors que nécessaire, les dispositifs assurant la circulation des poissons	X	<p><b>Pièce 6 : Eléments graphiques</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-6-ElementsGraphiques <b>Plans : 35 989, 36 062, 36 209, 36 210, 36 211</b></p> <p><b>Pièce 5_1 : Etude d'impact</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-5_1-EtudeImpact.pdf <b>§ 1.6 p 36 à 56 : Descriptif des équipements à créer</b></p>
<b>Installations utilisant l'énergie hydraulique,</b>	Article D181-15-1 VI.5	- Si le projet du pétitionnaire prévoit une ou plusieurs conduites forcées dont les caractéristiques sont fixées par un arrêté du ministre chargé de la transition écologique et solidaire au regard des risques qu'elles présentent, l'étude de dangers établie pour ces ouvrages conformément à l'Art. R.214-116	-	<b>Sans objet</b>
<b>DEROGATION « ESPACES ET HABITATS PROTEGES »</b>				
<b>Dossier dérogation</b>	<b>D. 181-15-5 C.env</b>	<p><i>Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu de dérogation au titre du 4° de l'article L. 411-2, le dossier de demande est complété par la description :</i></p> <p><i>1° Des espèces concernées, avec leur nom scientifique et nom commun ;</i></p> <p><i>2° Des spécimens de chacune des espèces faisant l'objet de la demande avec une estimation de leur nombre et de leur sexe ;</i></p> <p><i>3° De la période ou des dates d'intervention ;</i></p> <p><i>4° Des lieux d'intervention ;</i></p> <p><i>5° S'il y a lieu, des mesures de réduction ou de compensation mises en œuvre, ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées ;</i></p> <p><i>6° De la qualification des personnes amenées à intervenir ;</i></p>	X	<p><b>Pièce 7 : Dossier dérogation</b> 73-SYNERGIE-Bonrieu-7-DossierDerogation.pdf cerfa_13614-01.pdf cerfa_13616-01.pdf</p>

ÉLÉMENTS DU DOSSIER	REF. CE	DESCRIPTION	PIECE REMISE	PIECE, REFERENCE DES PAGES/CHAPITRES
		<p><i>7° Du protocole des interventions : modalités techniques, modalités d'enregistrement des données obtenues ;</i></p> <p><i>8° Des modalités de compte rendu des interventions.</i></p>		